

UFR 08 – Géographie

Coordonnées des référents :

L1, L2 : Mme Sylvie Piaulet – Responsable de la Coordination des Sciences humaines L1L2,
racoorsch@univ-paris1.fr - 01.44.07.88.91, bureau B701-90, rue de Tolbiac 75013 Paris

L3 : M. Maatalah Methenni – Responsable administratif de l'UFR, raufr08@univ-paris1.fr –
01.44.32.14.20, bureau 400 – 191, rue Saint-Jacques 75005 Paris

L'UFR de Géographie propose aux élèves de CPGE des lycées conventionnés de s'inscrire dans l'UFR de façon cumulative, dans la limite des dates d'inscription, des places disponibles et des capacités d'accueil.

Prendre une inscription cumulative :

L'élève entrant en hypokhâgne peut s'inscrire en suivant les dates indiquées par l'université et envoyées chaque année à chaque lycée. (pré-inscription à Paris1 en septembre-début octobre (<https://cpge.univ-paris1.fr>) ; choix de la formation Géographie, auprès du correspondant CPGE du lycée, courant octobre ; enfin après réception du mail d'autorisation, inscription (<http://primo.univ-paris1.fr>) avec paiement des droits d'inscription, en novembre).

L'élève entrant en khâgne et n'ayant pas pris d'inscription cumulative en L1 l'année précédente, peut s'inscrire en cumulatif au niveau L2 en s'adressant à la responsable de la Coordination des sciences humaines (coordonnées ci-dessus). Dans la limite des capacités d'accueil et au vu de son certificat de scolarité du lycée, elle lui remettra un dossier de candidature, à remplir avant la date limite (généralement fin septembre).

Quitter la CPGE et venir étudier à l'université en cours d'année, grâce à l'inscription cumulative :

Un élève de CPGE disposant d'une inscription cumulative de L1, L2 ou L3, peut rejoindre l'université.

Si sa décision est prise avant le 30 octobre, il se présente à son référent (coordonnées ci-dessus) muni d'une lettre de motivation et d'un certificat de scolarité ou de sa carte étudiant Paris1 de l'année en cours. Il intègre alors la formation universitaire dès le premier semestre.

Si sa décision est prise en novembre, il remplit un dossier de réorientation. La commission de réorientation (décembre) l'accepte pour une intégration dans la formation universitaire à partir du second semestre (mi-janvier).

Les modalités d'examen varient selon le moment où l'étudiant arrive effectivement dans les TD. **S'il arrive pendant les trois premières semaines après la reprise des cours, il sera inscrit en contrôle continu** comme les étudiants classiques (sous réserve de places disponibles en TD). **Au-delà de cette limite, il sera inscrit en contrôle final** et suivra le TD comme auditeur libre (avec la même réserve). Il pourra être accompagné quotidiennement dans sa progression par les tuteurs de géographie.

Obtenir des crédits universitaires par équivalence, grâce à l'inscription cumulative

En avril, l'université envoie aux lycées des dossiers de candidatures à remplir, pour que chaque élève inscrit en cumulatif puisse faire la demande d'équivalence de son année. L'élève spécifie s'il souhaite, pour l'année suivante, une nouvelle inscription cumulative à l'université (il continue sa CPGE) ou une inscription classique (il va rejoindre l'université). Le lycée propose une équivalence complète ou partielle (au vu du travail réalisé par l'élève en CPGE) et renvoie le dossier à l'université en juin.

Fin juin, les commissions d'équivalences de l'UFR de Géographie se réunissent. Elles délivrent une **équivalence soit partielle, soit complète, éventuellement assortie d'obligations d'études, comme l'indiquent les tableaux d'équivalence ci-après**. Les obligations d'études permettent aux étudiants arrivant de CPGE de rattraper des connaissances et compétences qui leur manquent en géographie.

En juillet, une autorisation d'inscription administrative, ainsi que la décision de la commission, est renvoyée individuellement aux élèves de CPGE.

Tableaux des équivalences

Les tableaux ci-après présentent les **équivalences généralement accordées aux élèves de CPGE s'inscrivant dans le parcours généraliste de la licence de Géographie et aménagement (L1, L2, L3 Espace, territoire, société) grâce à leur inscription cumulative.**

Néanmoins aucune équivalence n'est automatique ; la commission d'équivalence de l'UFR de Géographie peut refuser une équivalence en cas de résultats jugés insuffisants en CPGE.

Entrée en Licence 1 (L1) : élève souhaitant rejoindre l'université après un début d'hypokhâgne

Demande d'inscription pédagogique	Décision typique de la commission d'équivalence de l'UFR
Demande d'inscription pédagogique en cours de semestre 1	Inscription en L1. - cf (1) ci-dessous
Demande d'inscription pédagogique au semestre 2	L'élève intègre la L1 au second semestre ⁽¹⁾ . La commission d'équivalence examine son dossier et décide si les crédits correspondant à certaines matières du premier semestre de la L1 peuvent lui être accordés par validation d'acquis, au vu de ses résultats d'hypokhâgne (langue, sciences connexes, cours de géographie humaine notamment). Des obligations d'études peuvent être décidées. Les matières du semestre 1 de L1 non validées peuvent être présentées en seconde session d'examen (juin) ou bien, une fois le second semestre de L1 réussi, étudiées l'année suivante, en parallèle de la L2.
(1) Attention : un élève ayant manqué les trois premières semaines du semestre dans lequel il est accueilli ne peut être admis en contrôle continu. Il peut suivre les CM et TD en auditeur, dans la limite des places disponibles ; il est évalué en examen final.	

Entrée en Licence 2 : élève souhaitant rejoindre l'université à l'issue d'une hypokhâgne ou après un début de khâgne

Demande d'inscription pédagogique	Décision typique de la commission d'équivalence de l'UFR
Demande d'inscription pédagogique en L2 au semestre 1 (S.3)	Inscription en L2. – cf. (1) ci-dessous L'élève bénéficie d'une équivalence de L1 . Il doit être conscient que, malgré ses bons acquis méthodologiques de CPGE, il manque de connaissances en géographie physique, et de compétences en statistique et cartographie informatisées. Pour l'aider à se remettre au niveau, il aura deux obligations d'études en début de L2 : • Cours magistral de <i>L1 Semestre 1 Introduction à la géographie physique</i> • TD de <i>Statistique et cartographie L1 Semestre 1</i> en salle informatique
Demande d'inscription pédagogique en L2 au semestre 2 (S.4)	L'élève intègre la L2 au second semestre ⁽¹⁾ . Il bénéficie d'une équivalence pour la L1 . Il doit être conscient que, malgré ses bons acquis méthodologiques de CPGE, il manque de connaissances en géographie physique, et de compétences en statistique et cartographie informatisées. Pour l'aider à se remettre au niveau, il aura deux obligations d'études : • Le cours magistral de <i>Systèmes climatiques L1 Semestre 2</i> • Les TD de <i>Statistique et cartographie L1 Semestre 2</i> Concernant le premier semestre de la L2, la commission des équivalences examine son dossier et décide quelle équivalence et/ou validation d'acquis additionnelles peuvent lui être accordées, au vu de ses résultats d'hypokhâgne et de début de khâgne. Les matières de L2 non validées doivent être présentées en seconde

	session d'examen (juin).
(1) Attention : un élève ayant manqué les trois premières semaines du semestre dans lequel il est accueilli ne peut être admis en contrôle continu. Il peut suivre les CM et TD en auditeur, dans la limite des places disponibles ; il est évalué en examen final.	

Entrée en Licence 3 : élève souhaitant rejoindre l'université à l'issue de la khâgne (ou au-delà)

Demande d'inscription pédagogique	Décision typique de la commission d'équivalence de l'UFR
Demande d'inscription pédagogique en L3 au semestre 1 (S.5)	Inscription en L3 parcours Espace, territoire, société – cf. (1) ci-dessous. L'élève reçoit l'équivalence de Licence 2. Il doit être conscient que, malgré ses bons acquis méthodologiques de CPGE, il a accumulé du retard en géographie (particulièrement en géographie physique, en statistique et cartographie). Pour l'aider à se remettre au niveau, une courte bibliographie à travailler lui sera communiquée dans le dossier d'autorisation d'inscription et d'équivalence en juillet.
Demande d'inscription pédagogique en L3 au semestre 2 (S.6)	Inscription en L3 parcours Espace, territoire, société – cf (1) ci-dessous. L'élève reçoit l'équivalence de Licence 2 , avec obligations de remise à niveau possibles, sur examen de son dossier. Il doit présenter et valider les matières du premier semestre de L3 en seconde session d'examen.
(1) Attention : un élève ayant manqué les trois premières semaines du semestre dans lequel il est accueilli ne peut être admis en contrôle continu. Il peut suivre les CM et TD en auditeur, dans la limite des places disponibles ; il est évalué en examen final.	

Intégrer la licence de Géographie et Aménagement (L1, L2, L3 Espace, territoire et Société) sans inscription cumulative

Les élèves de CPGE sans inscription cumulative peuvent candidater pour intégrer l'UFR sur dossier.

S'ils sont en début d'hypokhâgne, ils peuvent déposer un **dossier de réorientation de première année** en novembre. La commission de réorientation de l'UFR de géographie rend sa décision début janvier, dans la limite des places disponibles. L'élève accepté intègre l'UFR au second semestre de L1. Au-delà de cette commission, il restera toujours la possibilité de participer à la campagne Parcoursup pour intégrer la L1 de Géographie l'année suivante.

S'ils finissent leur hypokhâgne ou sont élèves de khâgne (carrés ou khûbes), ils doivent déposer leur dossier de candidature **sur e-candidat** (avril-mai). La commission d'acceptation de l'UFR de géographie rend sa décision en juillet. **Seul un petit nombre de candidats sans inscription cumulative peut être accepté chaque année, vu le peu de places disponibles.**

Intégrer une double-licence ou une licence 3 spécialisée (avec ou sans inscription cumulative)

En plus du parcours généraliste de Géographie et Aménagement (L1, L2 et L3 parcours Espace, territoire, société) accessible de droit avec l'inscription cumulative, **l'UFR de Géographie propose des parcours spécifiques, accessibles par des procédures complètement indépendantes de l'inscription ou non de l'élève en cumulatif.**

- **Sont accessibles sur dossier, déposé via e-candidat (avril-mai),**
 - **les doubles licences Géographie et aménagement – Histoire, Géographie et aménagement – Droit et Géographie et aménagement – Economie** (menant chacune à l'obtention de deux diplômes de licence, l'un en Géographie et Aménagement et l'autre en Histoire, Droit ou Economie respectivement), **accessibles aux niveaux L2 (après une hypokhâgne) ou L3 (après une khâgne),**
 - **la L3 parcours Aménagement et la L3 parcours Environnement** accessible au niveau **L3 (après une khâgne),**
 - **la L3 Professionnelle Environnement et géomatique**

- **Est accessible sur concours (au niveau de fin de khâgne, en mai-juin)**
 - o **le magistère d'Aménagement** (formation en trois ans, commençant au niveau L3).

Ces formations ne sont pas accessibles de droit par inscription cumulative. Les commissions d'équivalence et de recrutement pour le parcours généraliste et pour ces différents parcours et formations sont toutes indépendantes les unes des autres.

Entrer en Master 1 au terme de deux années de khâgne (avec ou sans inscription cumulative)

Il est vivement conseillé aux élèves ayant fait trois années de classe préparatoire (khûbes) de rejoindre l'université au niveau L3, à l'instar de ce qui est demandé aux élèves ayant intégré l'ENS. L'année de Licence 3 leur permettra de se former au moins à deux outils durant l'année (au choix, semestre 1 : SIG, Analyse de données et représentations cartographiques, Réalisations de films documentaires, semestre 2 : SIG, Analyse de données et représentations cartographiques, Télédétection/Observation de la Terre, Techniques d'enquête, Géographie physique, du terrain au laboratoire), de rattraper les connaissances de géographie générale qui leur manquent et d'obtenir à la fin de l'année le diplôme de Licence.

S'ils tiennent néanmoins à solliciter une entrée au niveau master 1, il leur est possible de déposer un dossier de candidature en ce sens **e-candidat** (avril-mai). Si leur candidature s'avérait retenue par la commission de sélection, ils bénéficieraient d'une dispense de diplôme de Licence qui leur permettrait d'entrer directement en master 1.